

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 72 (1921)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Divers

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Vaud.** *Fondation Conrad Bourgeois.* Les agents forestiers vaudois viennent d'être mis au bénéfice d'une aubaine inattendue.

En effet, les trois fils de M. *Conrad Bourgeois*, ancien professeur à l'Ecole forestière de Zurich, viennent de faire abandon en leur faveur des pensions qu'ils ont touchées de la caisse des orphelins de l'Ecole polytechnique fédérale. Cette somme a été cédée à une association comprenant tous les Vaudois ayant achevé avec succès leurs études forestières supérieures à Zurich ou à l'étranger, ainsi qu'aux sylviculteurs confédérés en fonction dans le canton de Vaud, ou y ayant pratiqué pendant plus de dix ans.

Les intérêts de ce capital seront augmentés par une cotisation annuelle de tous les sociétaires.

Le but de cette fondation a été précisé comme suit par les statuts : „Création d'un fonds de secours en faveur des agents forestiers supérieurs du canton de Vaud et, à titre subsidiaire, de faciliter et d'encourager des travaux et études se rapportant à la sylviculture vaudoise.“

Dans une assemblée constitutive, qui a eu lieu le 19 février 1921 et à laquelle assistaient les ayant-droits presque au complet, on a nommé les organes qui auront dorénavant à gérer cette fondation. M. Muret a été désigné comme président.

Pour témoigner aux trois généreux donateurs la reconnaissance des bénéficiaires de ce fonds, ces derniers ont décidé l'envoi d'une lettre de remerciement à la famille Bourgeois.

Le corps forestier vaudois peut s'estimer heureux d'avoir été mis au bénéfice d'une institution de cette nature, unique en Suisse. Les agents forestiers de ce canton se souviendront du bel exemple donné par le professeur éminent et le bon citoyen que fut *Conrad Bourgeois*. Et ils associeront dans cet hommage de reconnaissance ses trois fils qui ont su faire un beau geste de désintéressement. MM. Bourgeois ont répété le geste de deux autres Suisses romands, M. *de Morsier*, auteur de deux legs, l'un à la Société forestière suisse, l'autre à la Société des forestiers vaudois, puis de MM. *Morel* qui ont fait à cette dernière une donation, en souvenir d'un cher parent décédé. Ce sont actes pour lesquels les forestiers sont d'autant plus reconnaissants que de tels dons sont en Suisse chose rare.

Puissions-nous, tôt ou tard, avoir l'occasion de signaler dans le Journal des preuves de générosité semblables à celle que nous venons de relater.

## DIVERS.

### Nombre des abonnés au Journal forestier suisse.

La dernière guerre et le renchérissement du coût de la vie qui a rendu plus difficile l'existence de nombreux périodiques, n'ont pas manqué de faire sentir leur influence sur le nombre des abonnés de notre Journal. A

vrai dire, le mouvement de recul, qui avait atteint son maximum vers 1915 et 1916, semble être enrayé; dès lors, on constate une modeste progression. Si nos aimables abonnés voulaient bien aider à notre Comité permanent à recruter de nouveaux abonnés, cet heureux retour aux effectifs d'avant-guerre serait sans doute possible. Pour l'instant, nous pensons les intéresser en leur communiquant ces quelques chiffres :

1913	626	abonnés	(dont 35 par voie d'échange).
1914	577	"	" 35 "
1915	556	"	" 27 "
1916	532	"	" 22 "
1917	533	"	" 24 "
1918	540	"	" 24 "
1919	550	"	en février; 609 à fin décembre.
1920	587	"	en février.

### Etranger.

**France.** La *Revue des Eaux des forêts* a annoncé la triste nouvelle du décès, après une courte maladie, de M. Vivier, directeur de l'Ecole forestière de Nancy. Né en 1864, il avait gravi rapidement tous les échelons de la hiérarchie forestière, et en 1913 il fut promu Conservateur. Il avait fait preuves d'aptitudes brillantes pour les questions de droit qui, pour les sylviculteurs français, ont une importance spéciale. En 1914, il avait pris la direction de l'Ecole nationale de Nancy et cumulait avec l'administration de celle-ci le cours de législation et de jurisprudence. Il avait vécu pendant la guerre des moments bien pénibles, car l'Ecole avait dû quitter Nancy et se réfugier à Paris. Ses élèves, devenus des soldats, étaient au reste presque tous partis pour la frontière. Peu après le retour à Nancy, M. Vivier nous écrivait : „Oui, l'Ecole a été fortement éprouvée par la mort glorieuse de tant de ses élèves et anciens élèves, et par l'obligation où elle s'est trouvée de quitter provisoirement sa belle installation nancéenne. Mais enfin, nous voyons maintenant luire l'aurore de meilleurs jours.“ Les jours meilleurs sont venus, mais le distingué sylviculteur n'en a joui, hélas, que peu de temps; il a été rappelé en pleine activité. — A l'Ecole de Nancy, où M. Vivier laissera un inoubliable souvenir, nous adressons nos condoléances sincères et l'expression de notre vive sympathie. *La rédaction.*

### Répartition du solde actif de la S. S. S.

Les journaux nous ont appris que la S. S. S. (Société suisse de surveillance) a versé au Conseil fédéral, pour être répartie, conformément aux statuts, la somme représentant le solde actif de ses opérations. Cette somme se montait à 5.800.000 francs. La répartition a eu lieu comme suit :

I. Subsides alloués au commerce, à l'industrie et aux Arts et Métiers . . . . .	fr. 3.300.000
II. A divers . . . . .	800.000

III. Subsides alloués à l'agriculture. L'Union suisse des paysans obtient pour :

1. La Société du cautionnement des ouvriers agricoles et des petits paysans . . . . .	fr. 1.200.000
2. Fonds de réserve pour les recherches sur la capacité de rendement agricole . . . . .	" 200.000
3. Fonds de réserve pour l'office d'estimation . . . . .	" 100.000
4. Fonds pour création à l'Ecole polytechnique fédérale d'une division d'essais, relative à l'alimentation des animaux domestiques . . . . .	" 200.000

L'Agriculture aura ainsi touché un subside total de 1.700.000 francs. C'est là un beau chiffre et nous nous réjouissons avec les représentants de l'agriculture suisse auxquels échoit cette heureuse et princière aubaine.

Notre joie serait encore plus complète si nous avions pu constater que l'on avait songé, dans cette distribution, à faire aussi une petite place à la sylviculture.

Et pourtant les produits de la forêt ont occupé de 1915 à 1918, dans notre économie nationale, une place qui ne manquait pas d'importance. Faut-il rappeler combien nos sciages et charpentes furent un précieux article de compensation, durant toute cette période, pour se procurer les matières alimentaires que le pays ne pouvait produire en suffisance. Sur tous les millions de mètres cubes de la précieuse matière ligneuse qui ont pris le chemin de l'étranger, la Confédération a perçu des taxes qui ont dû produire une somme très coquette. Est-ce que de tout cela il ne reviendra rien à notre sylviculture, sous la forme dont a usé la S. S. S.? Elle aussi pourrait trouver un emploi très judicieux de tels fonds. Chez elle aussi il serait équitable de provoquer différents recherches ou de créer quelques fonds spéciaux. Souhaitons que l'économie forestière aura aussi sa part de largesses.

## BIBLIOGRAPHIE.

*W. E. Hiley. The fungal diseases of the common larch;* un volume in-8° de 204 pages, avec 73 figures dans le texte et hors texte. Edité par le „Clarendon Press“, Oxford, 1919.

Ce livre sur les maladies cryptogamiques du mélèze commun est excellentement conçu et remarquablement bien imprimé. On ne saurait mieux traiter pareil sujet : c'est un modèle du genre.

Le mélèze n'existe nulle part à l'état spontané en Grande-Bretagne. Il y fut introduit dans la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle. Employé d'abord comme arbre d'ornement, ce n'est guère que cent ans plus tard qu'il fut cultivé en forêt pour la production du bois de service, tout particulièrement en Ecosse.

On resta longtemps dans le doute quant aux qualités techniques de son bois, en particulier la durée. Une expérience intéressante contribua à fixer les idées à ce sujet. L'amirauté anglaise fit construire en 1820 deux bâtiments de guerre, l'un avec du bois de mélèze, l'autre avec du bois du pin sylvestre ayant cru tous deux en Ecosse. Or, un rapport rédigé en 1875, par l'inspecteur des bois de marine de l'amirauté, établit nettement la supériorité du mélèze. Cette